

Objet : RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2024

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 23

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmis - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffinat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 111-24 C

objet **RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2024**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que le Contrat de ville Engagements quartiers 2030 a été approuvé par le Conseil communautaire le 28 mars 2024, poursuivant l'objectif de lutter contre les inégalités sociales entre les territoires et d'améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers urbains qui concentrent les plus grandes difficultés, en complémentarité avec les autres interventions publiques.

La programmation 2024, dont l'appel à projets s'est clôturé le 31 décembre 2023, concomitamment à la fin de l'ancien Contrat de ville 2015/2023, est une programmation transitionnelle avant le lancement officiel du Contrat de ville et la signature collective de tous les partenaires prévue avant l'été 2024.

Les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la correspondance entre le projet porté, les priorités du Contrat de ville et les besoins des habitants,
- l'inscription du projet dans une démarche de proximité, en direction des habitants des quartiers politique de la ville : actions menées dans les quartiers, au contact de la population, en impliquant les publics / habitants en tant qu'acteurs,
- l'intégration du projet dans une démarche de coordination et de partenariat avec les autres acteurs du territoire d'intervention, en complémentarité avec le droit commun,
- l'intégration le plus largement possible de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations,
- l'état de la structure concernée : nombre d'emplois concernés, santé financière de la structure,
- la réalisation de tout ou partie des actions pour lesquelles, le cas échéant, l'association avait reçu une subvention de Grand Chambéry en 2023.

Afin de réduire les inégalités entre les habitants des quartiers et les autres habitants, Grand Chambéry intervient au titre de la politique de la ville en soutien aux quartiers fragiles de l'agglomération par :

- un appui en ingénierie avec une équipe dédiée pour déployer et accompagner les projets de territoire en soutien aux communes (formation, coordination, mise en réseau...) notamment avec le déploiement du plan Quartiers d'été, l'accompagnement de l'animation de la vie sociale sur les Hauts-de-Chambéry, l'appui aux structures de proximité sur la prévention primaire de la radicalisation, la mise en place de formations (aller vers, laïcité, valeurs de la République, égalité femmes-hommes...),
- un appui financier au travers des subventions en investissement et en fonctionnement (subventions au tissu associatif et aux structures porteuses de projets innovants sur le territoire).

La proposition de programmation financière pour l'année 2024 a été élaborée autour des grands axes structurants du Contrat de ville, dans l'attente de la définition de la nouvelle stratégie d'intervention dans les quartiers politique de la ville : améliorer le cadre de vie des habitants en favorisant la transition écologique, inscrire les habitants des QPV dans des parcours d'insertion socioprofessionnelle, lutter contre le non-recours aux droits, maintenir et renforcer le lien social et la citoyenneté, améliorer l'offre et la prévention en santé, accompagner la parentalité, accompagner les jeunes dans leur parcours éducatif, leur autonomie et leur insertion, permettre l'accès à la culture, favoriser la pratique du sport et prévenir la délinquance.

Afin de répondre à ces priorités qui ont toutes pour objectif final l'inclusion sociale de tous les habitants des quartiers politique de la ville, la programmation financière 2024 est construite sur la base :

- d'un socle d'actions récurrentes qui fonctionnent, déjà construit et qui répond aux orientations prioritaires définies (demandes de subvention classique),
- de nouveaux projets en adéquation avec les priorités de l'appel à projets, notamment :
 - o aller vers sur les questions d'insertion socioprofessionnelle,
 - o accompagner la transition écologique,
 - o soutenir les actions dans les quartiers en veille active,
- de l'accompagnement à la hausse de certains projets qui le nécessitent :
 - o le dispositif des correspondants de nuit,
 - o le programme de réussite éducative,
 - o la médiation sociale et l'accès aux droits.

La programmation proposée prend en compte les projets éligibles déposés et prêts à être financés. Une programmation complémentaire est prévue pour les projets répondant aux priorités mais devant être retravaillés.

La programmation proposée représente :

- des sollicitations à hauteur de 1 981 008 €, dont 759 985 € demandés spécifiquement à Grand Chambéry,
- une enveloppe inscrite au budget de Grand Chambéry de 501 922 € pour 2024,
- une proposition de montant programmé de 478 320 € de Grand Chambéry en programmation initiale,
- 43 projets accompagnés par Grand Chambéry dans le cadre de son enveloppe de subventions dédiées aux projets dans les quartiers politique de la ville.

L'agglomération apporte des financements complémentaires à ceux de l'Etat octroyés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, du Département avec le Contrat départemental et des communes en quartiers prioritaires ou en veille, en fonction des compétences de chacun.

Il est proposé un financement maximal de 478 320 € au titre de la programmation initiale des crédits spécifiques politique de la ville de Grand Chambéry pour l'année 2024, sur une enveloppe totale de 501 922 €.

Une programmation complémentaire est prévue, notamment :

- pour le déploiement du Plan quartiers d'été,
- les projets soumis dans le cadre de l'appel à projets qui nécessitaient d'être retravaillés,
- les projets pour lesquels d'autres financements pourraient intervenir en complément.

Le détail des projets accompagnés est joint en annexe, ainsi qu'un prévisionnel des sommes allouées au titre de la ville de Chambéry et de l'Etat.

Il est précisé que les montants alloués pour chaque action sont des montants maximaux et représentent un prévisionnel.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015 et prorogé,

Vu le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du Contrat de ville signé le 10 janvier 2020,

Vu la délibération n° 080-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 approuvant le Contrat de ville Engagements quartiers 2030,

Vu l'avis de la commission politique de la ville et renouvellement urbain du 2 mai 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Sara Rotelli, Sabrina Haerinck, Sylvie Koska, Luc Berthoud, Damien Regairaz, Jean-Benoît Cerino, Christian Berthomier, Philippe Vuillermet, Franck Morat ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation du Contrat de ville 2024 à hauteur de 478 320 € (crédits spécifiques politique de la ville) conformément au tableau en annexe,

Article 2 : approuve le modèle de convention annuelle d'objectifs avec les porteurs de projets joint en annexe,

Article 3 : sollicite des partenaires financiers les subventions le plus élevées possible dans le cadre de cette programmation,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents et notamment les conventions à intervenir dans le cadre de cette programmation.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **111-24 C**

Objet de l'acte :	RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2024
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	ANNEXE, convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31592H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31592H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 06 juin 2024